

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Mai 2018

Convocations envoyées le vingt-six Avril deux mille dix-huit.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le quatre Mai deux mille dix-huit sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
CHASTANG Marcel
GOULT Michel
de GUITAUT Hugues
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
SALOMON Grégory
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique
PINTER Marie-Thérèse
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) avant donné pouvoir : Néant.

Absent(s) : Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, GARNIER Bernard.

Secrétaire de séance : Monsieur SALOMON Grégory.

Monsieur le Maire :

✚ Ouvre la séance à 20 h 00.

✚ Donne lecture du PV de la séance du 06 Avril 2018. Pas d'observations.

✚ Dépôt du dossier du City Stade au Pays Auxois Morvan (subvention de 50 %) et au CNDS (subvention de 30 % possible).

Ordre du jour :

N° 2018-028 – Mur des Eperons :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le projet des travaux de maçonnerie du mur des Eperons pour un montant de 6.800,00 € HT.
- **Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre :
 - De la répartition du produit des Amendes de police (AP).
- **Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune.
- **Certifie** que les travaux portent sur une voie communale ou une route départementale.
- **Définit** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VOIRIE COMMUNALE	<input type="checkbox"/> Sollicitée		30 %	
AMENDES DE POLICE	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicitée <input type="checkbox"/> Attribuée	6 800,00	25 %	1 700,00
Autre :	<input type="checkbox"/> Sollicitée <input type="checkbox"/> Attribuée		%	
Autre :	<input type="checkbox"/> Sollicitée <input type="checkbox"/> Attribuée		%	
TOTAL DES AIDES			25 %	1 700,00

Autofinancement du maître d'ouvrage			% (minimum de 20 %)	5 100,00
-------------------------------------	--	--	------------------------	----------

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-029 – Travaux de voirie 2019 :

4^{ème} tranche de la Route de Vieux-Château : 2 tronçons de 550 m et de 270 m.
Voie Communale de Pré Moussey le long du TGV-Toutry-Vieux-Château.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de proposer ces travaux de voirie 2019 à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Acquisition de mobilier scolaire :

Demande de l'école publique pour la classe de CP pour la rentrée prochaine de 14 chaises, 7 tables biplaces et 14 casiers.

Prévoir l'achat de 30 chaises supplémentaires dans les 2 ans à venir.

Monsieur GOULT et Madame PINTER se rendront sur place pour décision au prochain Conseil.

N° 2018-030 – Adhésion de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois au Syndicat d'Eau et de Services de l'Auxois Morvan :

Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montbard a signé un arrêté le 14 Mars 2018 pour acter le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois au 1^{er} Janvier 2019,

Considérant que la Communauté de Communes a délibéré pour demander son adhésion au Syndicat d'Eau et de Services de l'Auxois Morvan le 28 Mars 2018, au titre des compétences eau et assainissement, avec un effet au 1^{er} Janvier 2019,

Considérant que le SESAM exerce déjà les compétences eau et assainissement pour la majeure partie du territoire de la CCTA,

Vu l'article L 5211-1 alinéa 1^{er} du code général,

Vu l'article L 5211-61 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montbard en date du 14 Mars 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCTA en date du 28 Mars 2018,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois au Syndicat d'Eau et de Services de l'Auxois Morvan, au 1^{er} Janvier 2019, au titre des compétences eau et assainissement,

Mandate Monsieur le Maire à signer tout document consécutif à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-031 – Approbation du texte actualisé des statuts de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois :

Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montbard a signé un arrêté le 14 Mars 2018 pour acter le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois au 1^{er} Janvier 2019,

Considérant que les statuts sont constitués désormais de deux documents :

- Le document annexe à l'arrêté de Madame la Préfète de la Région Bourgogne / Département de la Côte d'Or signé le 14 Décembre 2016 applicable au 1^{er} Janvier 2017 ;
- L'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montbard du 14 Mars 2018 approuvant le transfert des compétences eau, assainissement, politique de la ville au 1^{er} Janvier 2019 et protection / mise en valeur de l'environnement au 1^{er} Juillet 2018.

Considérant que dans un souci de simplification, il est proposé d'intégrer dans un document unique et homogène les dispositions statutaires résultant des deux documents précités,

Considérant que pour ce faire, il convient de soumettre au vote du conseil municipal ce projet de document compilé,

Vu les articles L 5211-5, L 5214-1 et L 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté de Madame la Préfète de la Région Bourgogne / Département de la Côte d'Or en date du 14 Décembre 2016,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montbard en date du 14 Mars 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCTA en date du 26 Octobre 2017,

Vu le projet de statut annexé à la présente et approuvé par les services de l'Etat après une vérification préalable,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui lui est fait,

Approuve les statuts compilés et actualisés de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois,

Mandate Monsieur le Maire à signer tout document consécutif à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Signalétique horizontale :

Les marquages actuels sont usés. Le Conseil doit se proposer pour réaliser un inventaire des marquages.

Le Conseil se prononce pour demander cette étude afin d'obtenir des subventions nécessaires (si possible).

N° 2018-032 – Subventions 2018 aux Associations :

Pour mémoire, nous avons attribué 4.600 € en 2017 dont 3 000 € pour le Tour de Côte d'Or.

Ne sont retenues que les Associations qui ont fait une demande.

✚ Chorale : 600 €.

✚ Club Espoir : 500 €.

✚ Comité de Jumelage : 300 €.

✚ Epoisses en fêtes : 300 €.

✚ Les Randonneurs de la région d'Epoisses : 300 €.

✚ Second Souffle 21 : 300 €.

✚ USSE : 800 €.

✚ Projet du Centre d'animations de la région d'Epoisses "Tous en scène : promenade théâtrale" (à titre exceptionnel) : 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'attribution des subventions aux Associations nommées ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-033 – Demande de participation 2018 : OGEC :

Demande de l'école Ste Louise :

- ✚ Association OGEC de l'école Ste Louise : participation pour les 8 enfants d'Epoisses à la maternelle soit 6 096 €.

Monsieur Hugues de GUITAUT ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la participation à l'OGEC école Ste Louise de 6 096 €,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 4

Contre : 1

Abstention(s) : 7

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2018-034 – Subvention 2018 à l'Association Auxois Soins Santé :

Courrier de Monsieur Jean-Louis MERLE, Président de l'Association Auxois Soins Santé, demandant une aide à l'installation d'un cabinet d'infirmiers.

Une discussion s'instaure. Des données et des précisions sont apportées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'attribution d'une aide exceptionnelle à l'Association Auxois Soins Santé de 200 €,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 7

Contre : 2

Abstention(s) : 3

Déposé en Sous-Préfecture

Travaux du toit de la Mairie :

3 devis ont été demandés, mais manque de précisions (type de crochet, résistance à l'isolation,...).

Le Conseil se prononce pour la poursuite de l'étude avant d'étudier les appels d'offres.

Questions diverses :

⇒ Tonne à lisier (inventaire de la commune). Elle a été mise à disposition du SESAM lors du transfert de la compétence assainissement. Elle appartient toujours à la commune et est au service du SESAM.

⇒ Courrier de Monsieur Pierre de BROISSIA : souhaite améliorer l'accès à une parcelle boisée (pour information) en empruntant un chemin. Demande l'autorisation. Travaux à la charge de l'Association du Château d'Epoisses.

En profiter éventuellement pour refaire les fossés...

⇒ Un écrit sera publié dans le bulletin pour préciser où sont positionnées les bornes incendie afin de faciliter l'intervention des pompiers si besoin.

⇒ Course cycliste Pédale Semuroise le 9 Septembre qui passera à Epoisses. Bénévoles pour la sécurité.

⇒ Renommer une "rue Arnaud BELTRAME" : le Conseil est d'accord pour poursuivre cette demande.

⇒ Mare des Eperons – information du Syndicat du Bassin du Serein : le marché est actuellement en cours de consultation jusqu'au 30 Mai.

⇒ Référent Police de Sécurité du Quotidien pour Epoisses : Adjudant-Chef Julien MALAISE, Gendarmerie Nationale de Semur-en-Auxois.

⇒ Démarchage réalisé par une société pour refaire les panneaux d'annonces de la commune.

⇒ Carrefour RD 954 et RD 4 au niveau du Crédit Mutuel : réflexions et étude en cours.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 01/06/2018 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h 45.**

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel